

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 13 avril 2015



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICH I - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. AYACHE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir M. LOVICH I) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir M. MARTIN) - M. ROZOY (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

OBJET

DE LA DELIBERATION

Opéra de Dijon - Orchestre Dijon Bourgogne - Convention - cadre à signer avec la Ville

Madame Martin, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le domaine musical constitue un axe important de la politique culturelle de la Ville de Dijon.

Ce secteur est animé par un réseau d'acteurs dont font partie l'Opéra de Dijon et l'Orchestre Dijon Bourgogne. Ces derniers ont un rôle majeur dans la création, la diffusion, l'éducation artistique et culturelle.

Afin de conduire sur ce champ une action concertée sur son territoire, la Ville de Dijon souhaite s'assurer des règles générales de fonctionnement des collaborations artistiques entre ces deux acteurs, à travers la signature d'une convention cadre tripartite entre la Ville de Dijon, l'Orchestre Dijon Bourgogne et l'Opéra de Dijon.

Cette convention prévoit notamment des dispositions sur :

- la détermination d'un nombre de productions lyriques et symphoniques annuelles dans le cadre de la programmation de l'Opéra,
- la planification du choix des œuvres,
- la répartition des prises en charge financières,
- la collaboration concernant les actions de développement culturelles, priorité de la Ville de Dijon pour donner accès à la Culture au plus grand nombre.

Pour le bon déroulement de la collaboration, la convention prévoit également un ensemble d'éléments concernant la communication, les protocoles d'invitation, la mise à disposition de salles.

Je vous demanderai, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - approuver le projet de convention cadre proposé, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour son application et sa reconduction.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ